



Association Canadienne Pour Les Armes à Feu

Tel: (780) 439-1394

Boite postale 49090, Edmonton, Alberta, Canada T6E 6H4

Sans frais : 1-877-818-0393

Fax: (780) 439-4091

www.nfa.ca

Le 14 mars, 2013

Communiqué de presse - Pour diffusion immédiate
Association Canadienne Pour Les Armes à Feu (ACAF)

LES CONTROLEURS EXCESSIFS DES ARMES A FEU NE SONT QUE LE SYMPTOME D'UN PLUS GRAND PROBLEME.

“Ce n’est pas compliqué - le problème est la Loi sur les Armes à Feu (LAF) et ses règlements,” dit Sheldon Clare , Président, depuis Prince-George C.B. “La LAF écrite à la hâte, devait interdire l’accès aux armes à feu par les malfaiteurs, ce qui est évidemment un objectif impossible à atteindre. Son effet véritable a été de créer un outil pour les fonctionnaires des armes, leur permettant de saisir plus facilement les biens personnels et de régler des personnes inoffensives.” Continu M. Clare. “Des excès de zèle de la part de la bureaucratie coûteuse des armes ont été constatés récemment. Les changements de classes de certains modèles d’armes ne sont que du vol pur et simple, sanctionnés par des fonctionnaires mal orientés. Les récentes exigences superflues des Contrôleurs des armes à feu par rapport aux expositions d’armes à feu sont évidemment injustifiées. Elles n’ont aucun lien avec la sécurité publique. Leur objectif est uniquement de faire souffrir les vendeurs et les propriétaires d’armes à feu.”

“Par dessus le marché, le Gouvernement du Québec a décidé de faire bien paraître le Gouvernement Fédéral aux yeux d’un demi-million de propriétaires d’armes à feu Québécois en initiant le Projet de Loi 20, pour créer un registre provincial d’armes à feu. Quoiqu’il n’y ait présentement aucune opposition à ce Projet de Loi à l’Assemblée Nationale, il y en aura sûrement après les prochaines élections provinciales.” Dit M. Clare.

“Les ajustements mineurs à ces mauvaises lois sur les armes à feu doivent cesser. Les anciens Projets de Loi C-17 et C-68 doivent être carrément abrogés et remplacés par des lois qui ont du bon sens. Les citoyens Canadiens ne méritent pas moins que d’avoir des lois qui respectent les principaux intéressés. La LAF est essentiellement une mauvaise loi.” Conclu Clare, “C’est dans l’intérêt de personne que de la garder en vigueur.”

“Tant et aussi longtemps que la LAF conçue par les Libéraux reste en vigueur, les libertés, les droits et la propriété de tous les Canadiens demeurent en péril. Une réforme fondamentale des lois sur les armes à feu ne sera pas accomplie avant que le Gouvernement du Canada remplace la LAF de 1995 des Libéraux connue aussi sous le nom de C-68 et le Projet de Loi précédent C-17, par une nouvelle loi qui respecte les droits et la propriété des Canadiens ordinaires. On a souvent imposé des lois sur les armes à feu aux Canadiens prétextant la sécurité publique, quand ces lois n’avaient aucun autre but que de limiter des libertés durement acquises. Ni l’enregistrement des armes, ni le système de permis n’ont été conçus pour sauver des vies. L’objectif primordial de ces lois a toujours été d’essayer de changer la culture Canadienne des armes à feu.”



Association Canadienne Pour Les Armes à Feu

Boite postale 49090, Edmonton, Alberta, Canada T6E 6H4

Tel: (780) 439-1394

Sans frais : 1-877-818-0393

Fax: (780) 439-4091

www.nfa.ca

L'Association Canadienne pour les Armes à Feu est la plus grande organisation au pays, qui fait la promotion des droits et libertés de tous les propriétaires et utilisateurs responsables d'armes à feu.

Pour plus d'information contactez :

Steve Buddo, Directeur Régional Québec, info@nfa.ca

Phil Simard, Directeur Régional Québec, info@nfa.ca

Bureau Chef, No. Sans frais: 1-877-818-0393

Site web: www.nfa.ca